

Dominique Aguilar

EUROGERSINFORMATION

Questions d'actualité européenne

LE POINT SUR



14/02/2022

LES TRAVAILLEURS DETACHES DANS L'UNION EUROPEENNE

Adoptée en 1996, à une époque où l'Union européenne était formée d'états dont les droits du travail étaient assez proches et entre lesquels les écarts dans les salaires minima étaient moins importants qu'aujourd'hui, la directive sur le détachement des travailleurs est très contestée et illustre la tension entre les objectifs du marché libre et celles de l'Europe sociale. En 2018, elle a fait l'objet d'une réforme pour mieux protéger les travailleurs détachés et lutter contre les fraudes et la concurrence déloyale.

SOMMAIRE

I - L'ENCADREMENT DU DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS p.4

A - Dans la directive 96/71 p.4

B - Dans la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne p.7

C - Une jurisprudence qui inquiète p.14

Analyse des arrêts Viking, Laval et Rüffert p.15

D - Coup d'arrêt jurisprudentiel au dumping social ? p.21

1 - Le Comité européen des droits sociaux consacre le droit de grève p.21

2 - La Cour de Justice de l'Union européenne consacre l'égalité salariale entre travailleurs détachés et travailleurs nationaux p.22

II - APPLICATION DE LA DIRECTIVE 96 /71 p.24

A - Un flou juridique qui facilite les fraudes et les dévoiements p.24

Exemples de fraudes p.26

B - Une coopération insuffisante entre les états membres et des contrôles inopérants p.28

C - Lacunes dans l'information des entreprises et des travailleurs détachés p.30

D - Lacunes dans l'établissement des responsabilités des abus p.30

E - Absence d'exportation des amendes et des sanctions administratives p.31

F - Tensions entre les états et les populations p.31

G - Une concurrence finalement pas si défavorable aux travailleurs français ? p.31

III - REFORME DES REGLES APPLICABLES AU DETACHEMENT DE TRAVAILLEURS p.33

A - Une première étape : la réforme des conditions d'application des règles européennes p.33

1 - Une demande de garde fous contre la jurisprudence Laval de la Cour de Justice de L'Union Européenne p.33

2 - Les propositions de la Commission p.35

3 - La nouvelle directive d'exécution p.36

Appréciations p.40

4 - Pas de remise en cause du droit de grève : recul de la Commission européenne face à la fronde des parlements nationaux p.41

B - La France presse le pas : des lois renforçant la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des lois renforçant la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et de lutte contre le dumping social p.43

C - La proposition de révision de la directive 96/71 p.46

D - L'adoption de la directive révisée, un progrès certain mais des lacunes p.52

1 - De nouvelles bases de négociation après l'arrivée au pouvoir en France d'Emmanuel Macron p.52

2 - Contenu de la réforme p.52

3 - Les lacunes du texte p.54

4 – L'Autorité Européenne du Travail p.55

IV – TRANSPOSITION EN FRANCE DES REGLES EUROPEENNES SUR LE DETACHEMENT DE TRAVAILLEURS

Conclusion p.57

Annexes p.58

Notes, références bibliographiques p. 67